

# Nouvel acteur dans les placements collectifs

**FUNDO.** *Le gestionnaire institutionnel obtient l'autorisation de la Finma d'exercer l'activité de gestionnaire de placements collectifs.*

---

En date du 20 décembre 2012, la Finma a accordé son autorisation à Fundo pour opérer comme gestionnaire de placements collectifs au sens de l'art. 13 al. 1 LPP. Basé à Lausanne et Zurich, Fundo est une société de gestion d'actifs institutionnelle qui se positionne en tant que partenaire des fonds de pension afin de les aider à atteindre deux objectifs majeurs, la préservation du capital et le paiement des rentes. En franchissant ce cap dans son développement, Fundo rejoint un groupe restreint d'une

centaine de gestionnaires de fortune au bénéfice d'une telle autorisation en Suisse.

«Cette décision est un gage de l'organisation et de la solidité des procédures de Fundo», souligne Jacques Grivel, CEO de Fundo, dans un communiqué diffusé vendredi. «Elle nous permet d'être en avance sur les exigences de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle qui exigera à terme que les gestionnaires de l'institution de prévoyance soient supervisés par une autorité de surveillance (art. 48f, al3, OPP2). Nous sommes très satisfaits d'obtenir cette autorisation qui permet à Fundo de poursuivre sa croissance et d'offrir à ses clients une gamme de services élargis ainsi que des produits leur permettant de préserver leur capital à long terme». ■